



Sous-préfecture d'Avranches

Bureau du développement territorial

Affaire suivie par Romaine MIMEY
02 33 79 04 48
romaine.mimey@manche.gouv.fr
Arrêté n° 2018-105

ARRETE

Le Préfet de la Manche
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune du TEILLEUL

(communes de moins de 1 000 habitants et assimilées)

- VU le code électoral, notamment ses articles L. 18, L. 19 et R. 7 (nouveaux) ;
- VU l'instruction INTA1830120 du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;
- VU l'arrêté de délégation de signature du 26 mars 2018 de Monsieur Fabrice ROSAY, secrétaire général de la Préfecture de la Manche ;
- VU les propositions du maire du Teilleul ;
- VU la désignation d'un délégué par la présidente du tribunal de grande instance de Coutances ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE

Article 1er - La commission de contrôle, instituée dans la commune du Teilleul, est composée comme suit :

Titulaires :

- Conseiller municipal : **Madame Sandrine CROCHET**
- Délégué de l'administration : **Madame Mauricette FOURMOND**
- Délégué du tribunal : **Madame Brigitte BAZILE**

Suppléants :

- Conseiller municipal : **Monsieur Bernard LEBOULANGER**
- Délégué de l'administration : **Monsieur Bernard FOUCAULT**
- Délégué du tribunal : **Monsieur Christian HEUZÉ**

Article 2 - Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Article 3 - Le sous-préfet d'Avranches et le maire de la commune du Teilleul sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Saint Lô, le **10 JAN. 2019**
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Fabrice ROSAY

Copie transmise à :

Madame le maire du TEILLEUL
Madame Sandrine CROCHET
Madame Mauricette FOURMOND
Madame Brigitte BAZILE
Monsieur Bernard LEBOULANGER
Monsieur Bernard FOUCAULT
Monsieur Christian HEUZÉ



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE



Sous-préfecture d'Avranches

Bureau du développement territorial

Affaire suivie par Romaine MIMÉY

02 33 79 04 48

romaine.mimey@manche.gouv.fr

Arrêté n° 2019-99

ARRETE

Le Préfet de la Manche
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2019

(communes de moins de 1 000 habitants et assimilées)

VU le code électoral, notamment ses articles L. 18, L. 19 et R. 7 (nouveaux) ;

VU l'instruction INTA1830120 du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU l'arrêté de délégation de signature du 26 mars 2018 de Monsieur Fabrice ROSAY, secrétaire général de la Préfecture de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2019 relatif à la nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de Le Teilleul ;

VU la demande de la mairie de Le Teilleul ;

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêté n°2018-105 et qu'il y a lieu de le modifier ;

ARRETE

Article 1er – L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°2018-105 du 10 janvier 2019 est modifié comme suit :

« La commission de contrôle, instituée dans la commune de Le Teilleul est composée comme suit :

Suppléants :

- Délégué de l'administration : **Monsieur Patrick FOUCAULT** »

Le reste est sans changement.

Article 3 - Le sous-préfet d'Avranches et le maire de la commune de Le Teilleul sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Saint Lô, le 30 JAN. 2019
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Fabrice ROSAY